

Compte rendu de la séance publique du mardi 19 mars 2019 à 14 h30

Communication de Paul PERRIN

Dans les pas de Spinoza : La relation soignant-soigné à l'épreuve de Spinoza

Excusés :

- Nathalie FOURNIER
- Jacques HOCHMANN
- Philippe JAUSSAUD
- Joseph REMILLIEUX

Rappel des différentes annonces :

- la conférence de la Société d'Histoire de la médecine du mardi 19 mars sur « La circulation du sang entre Orient et Occident, histoire d'une découverte », conférence de François Boustani qui vient de publier un livre sur ce thème.
- la Journée internationale de l'Association de sauvegarde des instruments scientifiques et techniques de l'enseignement organisée le vendredi 22 mars de 10h à 18h à la salle de conférences de la Bibliothèque Lyon 1 à la Doua ;
- *la conférence de Gilles Vergnon et Ghislaine Chauviré aux Archives départementales et métropolitaines **le jeudi 28 mars à 18h** sur *L'affaire du petit Gignoux*, fils d'un membre du Parti social français, tué par des enfants à l'époque du Front populaire (mars 1937) ;
- *l'exposition consacrée à la thanatomorphose au Musée d'histoire de la médecine jusqu'au 2 mai ; avec **deux tables rondes vendredi 29 mars** « *Autour de la thanatopraxie* » de 18h à 19h et « *Médecine légale et préservation de la dépouille humaine* » de 19h à 20h (amphi C, bât. Jean-François Cier).

Le président Jean-Pol Donné présente rapidement notre confrère Paul Perrin, qui fit toutes ses études à la faculté de médecine de Lyon, a alerté le monde médical sur les inconvénients d'un dépistage de masse du cancer de la prostate, alerte qui fut l'objet d'une première conférence à l'Académie.

Communication

Un résumé se trouve sur le site de l'Académie. Notre confrère raconte que l'idée de consacrer une communication à Spinoza, philosophe objet à l'heure actuelle de nombreuses études, lui a été suggérée par Philippe Mikaeloff. Il explique qu'il a choisi de limiter son étude à l'application des concepts de l'*Éthique*¹, aux principes moraux qui règlent les relations soignant (au sens large) et soigné (au sens large aussi).

Dans un premier temps, il commence par rappeler ces concepts mais ne décrit que les trois premiers (Dieu, l'homme, les affects) car les deux derniers (la servitude et la liberté) touchent plus directement le développement personnel qui n'est pas le sujet de cette communication.

- conception de Dieu au sens de Nature, le fameux *Deus sive Natura*, substance unique, infinie, éternelle, autocréatrice dont les lois sont déterminées. Dans cette conception déterministe, le Dieu de Spinoza n'est pas un juge et est indépendant de toute morale. Sur quoi alors peut-on asseoir la morale ? Sur la raison autonome.

¹ Traité fondamental où l'on trouve tous les concepts de Spinoza ; œuvre publiée peu après sa mort en 1677 et très vite interdite par la censure.

- conception de l'homme, à la fois esprit et corps ; sur ce point, Spinoza, se détache de Descartes et insiste sur l'unicité du corps et de l'esprit. De ce monisme, il déduit que l'âme n'est pas immortelle puisque esprit et corps sont intimement liés. L'homme est énergie, puissance de vie (*conatus*), désir qui entraîne puissance d'agir, avec aptitude à connaître le monde (trois genres de connaissance : sensible, rationnelle, intuitive).

- conception des sentiments, des affects : l'homme est un élément de la Nature, doté de cette force de vie, de ce désir qui crée la valeur, qui voit ce qui est bon pour nous ; si notre désir est satisfait, il est source de joie ; sinon, arrive la tristesse.

Dans un second temps, Paul Perrin reprend les valeurs sur lesquelles reposent les relations soignant-soigné.

Dès Hippocrate, selon le principe *primum non nocere*, la déontologie du médecin lui impose de respecter la vie, le patient et son entourage. Dans les années 1980, se développe une médecine factuelle, rationaliste appuyée sur la mathématisation, la causalité probabiliste, conception qui néglige le désir d'autonomie. La loi Kouchner de 2002 a rétabli le patient au centre de la préoccupation médicale, et demande de rechercher son consentement éclairé. En fait, l'autonomie du patient demeure un peu un mythe, mais la procédure de décision avec la loi Leonetti de 2005, complétée en 2016, puis le Plan cancer essayent de répondre à la demande des soignés, de leur entourage et des associations d'usagers. Il s'agit d'assurer un accompagnement avec réunions et concertations pluriprofessionnelles.

Quelle éthique doit être celle des soignants ? La prescription doit être individualisée et rechercher un équilibre entre autonomie et vulnérabilité, entre ce qui est normal et ce qui est pathologique ; s'appuyer sur le *conatus* du patient, sa dynamique et cheminer avec lui pour l'aider à s'approprier sa condition.

Paul Perrin termine sa communication par un mantra : « *Ne pas rire, ne pas pleurer, ne pas maudire, mais comprendre* ».

Discussion académique

Le président Jean-Pol Donné souligne l'admiration que l'on éprouve en écoutant ce professeur et chef de service ainsi vivifier sa profession par un appel à une philosophie aussi profonde.

Dominique Bertrand félicite le conférencier pour cette belle synthèse et demande dans quelle mesure Spinoza est-il resté cartésien ? Selon lui y-a-t-il une création ? Fait-il une distinction entre créer et être ? Est-il bibliste ? Ne serait-il pas fondamentalement stoïcien ?

Paul Perrin pense que l'on peut dire que se retrouvent chez Spinoza les valeurs évangéliques de justice et de charité ; mais a-t-on besoin d'un Dieu créateur ? Pour Spinoza, un Dieu créateur nous soumettrait ; Spinoza cherche la Vérité et commence par découvrir cette quête dans l'homme. Animé par une volonté d'autonomie, l'homme est conduit par le désir, joue sur ce désir, l'oriente. Élément de la Nature, l'homme se détermine lui-même selon sa nature, selon son utilité. Ce n'est ni le libre arbitre de Nietzsche (qui ne croit pas à la Vérité), ni celui de Sartre.

Jean-François Reynaud prend le cas d'un Européen qui a besoin d'une greffe de rein et n'en trouve pas en Europe. Il va se faire opérer en Inde où il recevra le rein acheté à un Indien pauvre. Comment évaluer le désir de cet Européen ? Marchander un organe semble contraire à nos valeurs mais peut-être l'Indien pauvre pourra-t-il mieux vivre après avoir reçu la somme d'argent qui paie son rein ?

Nicole Gaillard souligne combien notre appréhension des choses a changé. Le désir de s'instruire permet de mieux accompagner le patient qui apprend beaucoup au médecin. La liberté exige beaucoup de soi-même ; plus on exige de soi-même, plus on exige des autres, mais en toute conscience peut-être.

Jean Agnès apprécie la pensée féconde de Spinoza et souligne le courage intellectuel dont il fit preuve à son époque. Paul Perrin confirme combien l'intolérance de ce temps entraîna des bains de sang.

Jean-Marc Gohier demande sur quel droit du patient s'appuie l'*Éthique* ; s'agit-il du patient en tant qu'individu isolé ou du patient, membre du corps social ? Des personnes s'appuient sur les

droits individuels pour refuser des vaccinations et ce refus peut avoir des conséquences négatives pour la société. Réponse : à l'éthique individuelle de certains, le médecin peut répondre par son éthique personnelle car il est un homme. Cependant la vaccination est un problème de santé publique. On sait qu'il faut un certain taux de vaccination pour protéger une société. Dans un État de droit, on doit appliquer les règles légales nécessaires pour sauver des enfants ; ce n'est ni un problème d'éthique, ni un problème de morale, c'est un problème d'obéissance aux règles de droit.

Jacques Azéma souligne que dans le cas des vaccinations, le droit intervient pour protéger un intérêt collectif ; que doit faire un médecin lorsqu'il s'agit d'un seul intérêt privé ? est-il tenu par la loi de soigner ? Réponse : le médecin ne doit pas soigner contre la volonté du patient. La loi Leonetti du 22 avril 2005 a été complétée par la loi Leonetti-Claeys du 2 février 2016. Elle concerne

- les « *directives anticipées* » que Paul Perrin conseille à chacun d'entre nous de rédiger ;
- « *le droit à une sédation profonde et continue jusqu'au décès* » en « *cas d'affection grave et incurable* » qui ne peut intervenir que dans deux cas :
- en cas d'un pronostic vital engagé à court terme, lorsque la souffrance est intolérable et ne peut être maîtrisée ;
- en cas de demande par le patient lui-même d'arrêter un traitement susceptible d'entraîner une souffrance insupportable.

Geneviève Sassolas apporte des commentaires supplémentaires sur le contenu de cette dernière loi qui porte aussi sur les soins palliatifs et son application.

Après avoir remercié le conférencier pour cette intervention qui nous a tous passionnés, le président lève la séance et annonce un quart d'heure consacré à la présentation de la base aérienne du Mont Verdun par le Colonel Arnaud Bourguignon.

Quart d'heure : La base aérienne 942 Lyon - Mont Verdun par le colonel Arnaud Bourguignon

Le président Jean-Pol Donné présente le colonel Arnaud Bourguignon qui commande actuellement la base aérienne du Mont Verdun. Sorti de l'École de l'Air, le jeune officier s'est intéressé tout de suite à la surveillance de l'espace aérien, pierre angulaire de la défense du territoire. Passé par la base aérienne de Drachenbronn (Alsace), puis par celle d'Avord (Cher) qu'il a commandée de 2012 à 2014, avec plus de 3 500 heures de vol sur des avions de reconnaissance dont plus de 1 000 heures en opération, il commande depuis 2017 la base du Mont Verdun.

Cette base porte le nom du capitaine Jean Robert décédé en juin 1940. Elle comprend des radars de surveillance et un immense ouvrage enterré avec 6 km de galeries dont la construction a été décidée en 1952. Le centre est inauguré en 1974. Centre de surveillance de l'espace aérien français, il s'agit du principal centre de commandement de la défense et des opérations aériennes de France qui regroupe les informations collectées par les autres centres de surveillance. 1 300 personnes travaillent pour le Centre national des opérations aériennes qui y est installé. C'est à partir de ce site que sont conçues toutes les opérations aériennes françaises à partir de la France ou de l'étranger.

Nicole Dockès-Lallement